

COMPTE-RENDU de la réunion du Conseil Municipal du 06 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le six mars, à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de QUILLY, en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Valérie GAUTIER

Etaient présents :

Madame Valérie GAUTIER, Jean-Michel SYLVESTRE, Gervais BUGEL, Flavie BIGET, Marie-Ange OHEIX, Gaëtane LE SAUSSE, Laurent THEBAUD, Arnaud GUICHON, Françoise VERCHERE, Ludovic ORAIN.

Etaient absents et excusés : Jean-Marc PLISSONNEAU qui a donné pouvoir à Valérie GAUTIER, Emmanuelle DUCHESNES qui a donné pouvoir à Flavie BIGET, Laurent LOQUET

A 20H 00, Madame le maire déclare la séance ouverte et propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : « Accord sur le transfert de la compétence PLU Plan Local d'Urbanisme à la communauté de commune Estuaire et Sillon » et « Participation 2017 au budget CCAS ».

- Désignation d'un secrétaire de séance

Constatation faite que le quorum est atteint, l'assemblée délibérante désigne Monsieur Ludovic ORAIN en qualité de secrétaire de séance.

-Approbation du compte rendu du 16/01/2017.

1)-Subventions aux associations 2017

Après étude de la commission des finances, le conseil municipal décide d'allouer un montant de subventions 57 892.56 €, réparti entre les différentes associations qui ont déposé un dossier complet en mairie, voir liste en page jointe.

2) -Convention éducation départementale « Musique et danse ».

Des ateliers de pratique artistique musique et danse se mettent en place à l'école élémentaire de la commune chaque année dans le cadre d'une concertation entre l'équipe enseignante et l'intervenant musicien ou danseur de musique et danse en Loire-Atlantique.

Le conseil municipal accepte de renouveler l'adhésion de la commune auprès de l'association départementale et de verser une participation financière pour l'année 2017 égale à 15.24€ complétée de 1.32€ par habitant, soit un total de 1 855.32€.

3)-Participation 2017 contrat d'association école Ste Thérèse

Le contrat d'association de l'école privée Sainte Thérèse a été renouvelé pour trois ans : 2016 à 2018.

Le contrat d'association indique que la commune est tenue de prendre en charges les dépenses de fonctionnement des classes pour lesquelles un accord est donné par la convention. Le montant de la participation applicable est calculé en fonction du coût moyen par élève de l'année passée.

Après étude des dépenses 2016, le Conseil Municipal décide de la participation 2017 de la commune au contrat d'association pour un coût moyen par élève de 663.22€, soit une participation totale sur le budget 2017 de 24 539€.

4)-Participation 2017 au FDGDON 44

Comme chaque année, le Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de Loire Atlantique, propose à la commune son intervention au contrôle des populations de rongeurs.

La participation comprend en plus des captures, un forfait annuel pour l'encadrement des piégeurs bénévoles de 279€, deux passages par an pour la pose de 20 cages par site de 1 km pour 212.00€, et une subvention de 261.25€ ayant valeur de cotisation au groupement local à la FDGDON 44.

5)-Adhésion 2017 à l'association des maires

Comme chaque année, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association des maires.

Le montant de la participation 2017 est de 23€ pour l'association des maires de la Région Ouest de Loire Atlantique et de 359.65€ pour l'association fédérative départementale des maires de Loire Atlantique.

6)-Convention avec une fourrière

Madame le maire propose à l'assemblée de signer une convention avec une fourrière animale.

En effet, il est rappelé au conseil municipal qu'une convention avait déjà été signée avec la société « Sous Mon aile » à CARQUEFOU mais ce service n'avait pas pu être maintenu compte tenu d'une surcharge d'interventions.

Madame le maire a donc pris contact avec l'hôtel Médor à Saint Gildas des bois.

La signature d'une convention avec l'hôtel Médor permettrait la mise à disposition d'un chenil, remis en état sanitaire de l'animal, recherche du propriétaire.

Le propriétaire de l'animal recevra de la mairie une facture pour le service fait, en fonction des frais réels engagés, correspondant aux opérations de capture, transport, chenil, vétérinaire, soit :

13€ frais journalier de pension (communal, chenil) + 50€ forfait frais de ramassage, divagation + les frais engagés de vétérinaire.

L'adhésion de la commune à ce service au chenil serait de 1 825.00€ TTC pour une année.

7)-Groupement d'achat d'électricité-Avenant à la convention

La commune de Quilly est membre d'un groupement d'achat électricité dont le SYDELA est le coordonnateur. Ce groupement permet de bénéficier de tarifs négociés sur les différents contrats d'électricité grâce à un volume d'achat conséquent. Cet offre s'inscrit dans le cadre d'un marché qui a pris effet au 1^{er} janvier 2016. Afin de simplifier les modalités d'adhésion de nouveaux membres, le conseil municipal donne son accord sur la proposition du SYDELA de modifier la convention constitutive du groupement par le biais d'un avenant.

8)-Convention groupement de commande-faisabilité cuisine centrale

Les communes de BOUEE, LA CHAPELLE LAUNAY, CAMPBON, QUILLY, LAVAU S/LOIRE, SAVENAY souhaitent créer un groupement de commande pour recourir au choix d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O) afin d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'une cuisine centrale pour une restauration collective à destination de leurs écoles maternelles et primaires.

Pour information, une cuisine centrale est un établissement dont une partie au moins de l'activité consiste en la fabrication de préparations culinaires destinées à être livrées à au moins un restaurant satellite.

Pour ce faire, le conseil municipal autorise le maire à signer une convention entre les six membres du groupement de commande.

9)-Marchés de travaux de restauration de l'église

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église,
Une consultation a été réalisée courant janvier selon la procédure adaptée.

Suite à l'ouverture des plis et l'analyse des offres par l'architecte, le montant total des travaux est estimé à 204 177.98€ HT et réparti de la façon suivante :

		Tanche ferme	Tranche conditionnelle	Total	Entreprises retenues	Adresse
Lot 1	Echafaudage/maçonnerie/Taille de pierres	58 093,04	51 098,50	109 191,54	Sarl LE DEVEAT TIFFOIN	35 REDON
Lot 2	Traitement charpente	3 374,20	4 738,70	8 112,90	RENOFORS	94 CHEVILLY LARUE
Lot 3	Charpente	16 284,00	9 487,00	25 771,00	Ateliers PERRAULT Frère	49 St-Laurent-de-La-Plaine
Lot 4	Beffroi	12 204,39		12 204,39	Sarl Alain MACE	22 TREGUEUX
Lot 5	Couverture	12 958,45	16 394,70	29 353,15	SARL LE LOREC	44 MARSC-SUR-DON
Lot 6	Menuiseries extérieures	15 947,00	3 598,00	19 545,00	Ateliers PERRAULT Frère	49 St-Laurent-de-La-Plaine

10)-Travaux de restauration de l'église : demande de subvention.

Les travaux de l'église se situent sur la façade principale et sur la façade sud :

Des travaux de ravalement sur l'ensemble des pierres, réfection générale des joints et un changement de certaines pierres. Restauration des emmarchements granit et prévoir un enduit à la chaux sur l'ensemble des maçonneries. Une vérification de la charpente sera réalisée, et traitement .L'ensemble de l'ossature du beffroi sera remplacée. Sur l'ensemble des couvertures des infiltrations apparaissent et les zingueries sont à remettre en état.

Le coût total des travaux est évalué à 225 104.50€ HT, dont :

- Le montant des travaux, 204 177.98€ HT.
- La maîtrise d'œuvre des travaux, 18 326.52€ HT,
- La mission SPS , 2 600€ HT

Le conseil municipal autorise Madame le maire à solliciter une demande de subvention auprès de la région « aide aux édifices religieux » et une demande de subvention auprès de l'Etat :FSIL GP.

11) Participation 2017 au budget CCAS

Comme chaque année, le budget principal participe à l'équilibre du budget en versant une recette de fonctionnement au CCAS.

Le conseil municipal valide un montant de 2 480€ pour 2017.

12)-Accord sur le transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme » à la communauté de communes Estuaire et Sillon.

Mme le maire expose que la communauté de communes Estuaire et Sillon exerce la compétence "Plan Local d'Urbanisme" à compter de sa création le 1er janvier 2017.

Vu le PLU, document d'urbanisme, approuvé par la commune de Quilly par délibération du 17/02/2014, le conseil municipal donne son accord sur ce transfert de compétence.

13)-Questions diverses :

Monsieur l'adjoint à la voirie informe que des travaux d'assainissement pour le raccordement à l'égout sont à l'étude auprès du syndicat d'assainissement du Haut Brivet pour les secteurs du Vilo, les 4 routes et la Rénaïs.

Monsieur l'adjoint aux bâtiments informe que deux logements sont à présents libres résidence du bois joli.

XXXXXXXXXX

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 03 avril 2017.

Page annexe : Liste des subventions.

Annexe à la délibération : Subventions attribuées aux associations 2017

ADAR Orvault	1246,86		
ADMR Guenrouet	1000,00		
ADT ST Nazaire	50,00		
Resto du cœur en L,A	600,00		
Croix rouge française à Blain	400,00		
Secours catholique L,A	500,00		
GEM,La Main ouverte Ste Anne sur Brivet	250,00		
Association régionales des mutilés de la voix,Nantes	100,00		
APEI Ouest 44-St Nazaire	50,00		
APLS Pontchâteau	100,00		
Donneurs de sang de Ste Anne/Quilly	200,00		
Amicale des S,P de Guenrouet	567,91		
Coopérative scolaire de Quilly	1620,00		
APEL Ste Thérèse de Quilly	350,00		
Centre aéré "les Galopins" de Guenrouet	1530,00		
Interlude ludothèque -Savenay	50,00		
A,S Brivet de Quilly	1000,00		
Gym tonique de Quilly	456,00		
Pause musique de campbon	620,00		
UNC de campbon	150,00		
Art Fest & CO-Quilly	300,00		
A,D,I,C,L,A à Nantes	236,98		
	sous-total:	11 377,75	
Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP44)			
Service accueil périscolaire - 2017/2018	23 517,81		
Servic e temps d'activités périscolaires tap-2017/2018	22 997,00		
	sous-total:	46 514,81	
	TOTAL:	57 892,56	